

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-315 DU 25 AOUT 2003

chargeant Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie, de l'intérim de Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, pour compter du lundi 25 août 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

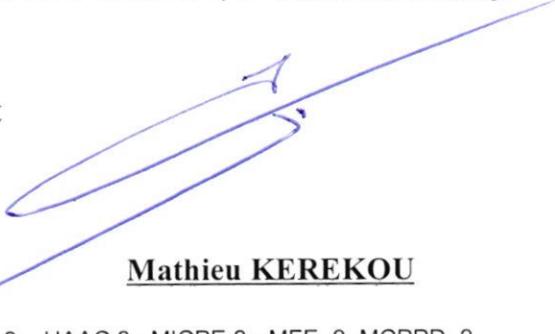
DECRETE

Article 1er : Pour compter du lundi 25 août 2003, Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 août 2003

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MICPE 2 – MFE 2 – MCPPD 2
AUTRES MINISTERES 18 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – JORB 1.